

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 30 MAI, 1872

## SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LES ÉCOLES CATHOLIQUES DU NOUVEAU BRUNSWICK.

Lundi, 20 courant, et mercredi, 22, ont été témoins de nouvelles luttes sur la brûlante question des écoles catholiques. M. Costigan prononça un discours peu long, mais énergique et bien nourri à l'appui de sa motion, dont le but est de blâmer le gouvernement de n'avoir point désavoué le bill des écoles adopté par la Législature du Nouveau-Brunswick. La protection des minorités, la garantie de leurs privilèges sont assurées par l'acte fédéral de 1867 ; le Nouveau-Brunswick, par cet acte qui enlève aux catholiques les écoles séparées dont ils jouissaient depuis longtemps, a violé l'esprit, si non la lettre du Pacte Fédéral. Ce sont ces idées que s'est attaché à développer M. Costigan, jeune irlandais catholique qui peut jouer un rôle utile, s'il veut continuer à travailler sérieusement.

M. Bellerose approuve la motion de M. Costigan et motive son opinion dans un discours prononcé en anglais et, d'après la traduction qu'en a donnée le *Nouveau-Monde*, mérite considération.

Outre le courage que M. Bellerose a montré en prenant cette position, il a su trouver un argument bien fort dans le rapprochement fait entre ce que le Gouvernement Fédéral avait concédé pour apaiser le mécontentement de la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'il ne s'agissait que d'une question d'argent, et ce que le même gouvernement refuse de faire pour les catholiques du Nouveau-Brunswick, quand la liberté religieuse est en jeu.

Sir George E. Cartier répondit à M. Bellerose. Il le fit en termes modérés et extrêmement habiles. Il développa surtout le côté constitutionnel et politique de la question. Il affirme, comme dans son premier discours, que la loi du Nouveau-Brunswick n'accordait, ne garantissait aux catholiques aucun système d'écoles séparées avant 1867, et qu'il était extrêmement dangereux, pour nous catholiques et bas-canadiens, d'appeler l'ingérence fédérale dans les affaires locales, quand la loi et la constitution n'autorisaient pas positivement une telle ingérence. Sa péroraison fut significative : il déclara que la motion de M. Costigan était une véritable proposition de censure et serait ainsi envisagée par le gouvernement.

M. Rodrigue Masson se rangea du côté de la liberté religieuse et de l'éducation chrétienne ; il soutint la position prise par MM. Costigan et Bellerose. On dit que son discours, débité en bon anglais, impressionna vivement et favorablement les membres protestants. Le champ était beau et M. Masson prouva qu'il avait les moyens de l'explorer. La partie religieuse et politique du sujet fut par lui traitée avec toute l'habileté et la réserve que comportaient l'entourage et les circonstances de la situation. La nécessité d'une éducation chrétienne et religieuse, les maux d'une instruction sans Dieu, comme celle que veulent donner les législateurs du Nouveau-Brunswick, le besoin d'asseoir les assises de la Confédération sur des bases larges et sûres.—l'ordre, la justice, l'équité par le contentement légitime de toutes les minorités : tel a été le thème soutenu, les grands principes développés par M. Masson.

M. Rodrigue Masson est intelligent et travaille ; il a de la science et des convictions. Avec cela, indépendant de fortune et de caractère ; il a tout ce qu'il faut pour arriver autrement que les ambitieux sans caractère ; il a tout ce qu'il faut pour arriver un peu lentement, mais bien et sûrement.

L'hon. M. Langevin parla en français et dans le même sens que Sir Georges. Il a eu des moments très heureux, notamment sur le point de l'autonomie provinciale.

L'hon. M. Dorion combattit l'argumentation de Sir Georges sur l'inopportunité de l'intervention fédérale, ainsi que sur la légalité et la constitutionnalité de l'Acte du Nouveau-Brunswick.

La discussion ajournée de lundi, fut reprise mercredi, 22. L'événement de la séance fut un discours de l'hon. M. Chauveau, suivi de cette proposition :

« Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le priant de faire passer un acte amendant l'Acte de l'Amérique du Nord 1867, dans le sens que cette chambre croit que l'on avait en vue à l'époque de l'adoption du dit acte, et déclarant « que toute dénomination religieuse dans les provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continueront de posséder tous les droits, avantages et privilèges, relativement à leurs écoles, dont elles jouissaient à l'époque de l'adoption du dit acte, de même que si tels droits, privilèges et avantages avaient été dûment établis par la loi. »

C'est une belle diversion, un mouvement de flanc bien combiné pour échapper aux dangers de la motion Costigan. On satisfait par là à toutes les exigences. Les catholiques du Nouveau-Brunswick compteraient obtenir justice ; ceux du Bas-Canada auraient l'espoir de voir cette question réglée suivant leur conscience. Mais la

majorité protestante du Nouveau-Brunswick, qui la forcera à rappeler son acte de la dernière session ? Notre prochaine *Semaine* en rendant compte des nouveaux débats sur la même question, continués du 22 au 29 courant, donnera la réponse la plus satisfaisante possible

LA JAUGE DE L'INTERCOLONIAL.

La motion de M. Bodwell, demandant la voie étroite pour le Chemin de Fer Intercolonial—4 pieds 8 $\frac{1}{2}$  pouces au lieu de 5 pieds 8 pouces—fut perdue sur la division suivante : 51 pour et 88 contre.

VOTATION LE MÊME JOUR.

M. Blake revient à la charge sur les élections : il voudrait qu'elles se fissent toutes le même jour. Il a perdu son point. Un vote de 81 contre 51 a renvoyé sa motion aux calendes grecques.

LE DOUBLE MANDAT.

M. Mills fit une nouvelle tentative pour abolir la double représentation. Il a encore échoué, mais la majorité qui veut la dualité se fait de plus en plus petite : 73 contre 55.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

M. Blake a demandé la référence aux tribunaux réguliers des contestations d'élection. Il a pour cela donné d'excellentes raisons, des raisons aussi bonnes que le gouvernement en a donné de mauvaises pour le combattre. Le système de soumettre à des comités spéciaux ces genres de procès est usé jusqu'à la corde ; il a fait son temps et il faut qu'il finisse. Il est extrêmement coûteux et représente la justice comme une caricature grossière et malicieuse représente un bon et beau portrait. Aussi, Sir John et Sir George n'ont-ils pas tenté de plaider directement la cause des comités d'élection. Ils ont trouvé d'assez bons motifs d'attermoiement, et c'est tout. Pour nous, notre position n'est pas changée ; nous combattons toujours et partout le mode de constituer les députés juges de leur propre cause, comme nous l'avons dit dans nos premiers articles sur le sujet. Au reste, le gouvernement, sans s'engager à accorder exactement la chose demandée, a promis une nouvelle loi et d'importantes réformes durant le prochain parlement. La question fait donc son chemin, comme le prouve le vote pris sur la motion de Sir John demandant le rejet du bill : 66 contre 49 ; cette petite majorité de 17 assure le succès peu éloigné de la réforme si désirée.

J. A. MOUSSEAU.

## ŒUVRES DES MINISTRES.

Il y a partout la grande politique et la politique utile, dans les grands comme dans les petits États. La grande politique, c'est l'ensemble, la combinaison des détails, la direction de toutes les forces particulières pour atteindre le but, la fin, le résultat général auquel vise l'esprit inspirateur qui préside aux destinées du pays. Cela demande du tact, beaucoup d'ampleur dans la conception, une vue très nette du particulier et du général, un coup-d'œil sûr et prévoyant qui sache voir dans les anxiétés, les incertitudes et les luttes du présent, les moyens, les gages et les garanties de l'ordre et de la sécurité pour l'avenir. On a vu un peu cela dans les discussions du traité de Washington.

Au-dessous, plus bas, dans un genre qui paraît inférieur parce qu'il est plus modeste et semble plus ignoré, s'élaborent les œuvres collectives des départements particuliers qui créent la force générale.

Chaque ministre accomplit sa tâche séparée et ingrate ; c'est là que le peuple le connaît, l'apprécie et le juge, parce que c'est là qu'il s'occupe spécialement des intérêts de tout le monde.

Ces rapports, ces gros livres bleus qu'on n'ose à peine ouvrir, parce qu'on n'y voit que du feu et des chiffres, révétaient, ainsi envisagés, une importance toute majeure.

En effet, pour résumer notre pensée plus laconiquement et plus clairement, c'est ce résultat : collectif de l'œuvre générale de tous les départements ou de tous les ministères, qui prépare et fixe définitivement la politique du gouvernement. On lira donc avec intérêt, malgré l'aridité du sujet, une analyse succincte des rapports des principaux ministres.

« Rapport annuel sur l'état de la milice pendant l'année 1871. »—Ce rapport est bien complet et révèle de grands progrès réalisés depuis la Confédération. Ce n'était pas sans besoin. L'occupation des troupes anglaises avait accoutumé le pays à ne compter que sur l'Angleterre, même pour le maintien de l'ordre intérieur. Nous parlions d'indépendance et nous n'avions pas même de militaires en quantité suffisante pour réprimer une émeute un peu sérieuse.

Sir George a pris son rôle au sérieux, et, grâce à sa bonne organisation et à son énergie, il y a, dans les divers degrés de la milice active, volontaire et sédentaire, dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, comme dans

le petit commencement de marine militaire, tous les éléments d'une force qui ne demande qu'à se développer et à laquelle quelques années de plus donneront une efficacité dont le Canada sera fier et à laquelle il devra une plus grande sécurité.

« Rapport général du ministre des Travaux Publics pour l'année expirée le 30 juin 1871. »—Tout le monde connaît et signale avec éloge l'ardeur travaillante de l'hon. M. Langevin. Il a l'œil à tout et voit à tout. Il s'est rendu maître des moindres détails de son département, duquel relèvent :

Les Canaux.

Les Constructions sur les Rivières navigables.

Les Hâvres et Jetées.

Les Glissoires et estacades.

Les Chemins de fer du Gouvernement.

Les Communications avec le Nord-Ouest.

Les Chemins et Ponts.

Les Edifices Publics.

C'est, sans contredit, quand on songe aux immenses travaux de développement et d'agrandissement projetés, le ministère le plus important du gouvernement Fédéral. Le « Rapport » que nous avons devant nous quelques uns des bills de la présente session, certains estimés ordinaires et supplémentaires soumis aux Chambres peuvent donner une idée à peine approximative de l'immense besogne à laquelle a dû,—et devra,—se livrer notre ministre des Travaux Publics.

Il a su aussi, par son impartialité et sa manière large d'envisager les choses, se mettre à l'abri de tout soupçon et éviter tout reproche de vouloir favoriser une section du pays aux dépens de l'autre. Il est le ministre des Travaux Publics de Montréal comme de Québec, d'Ontario comme de la Nouvelle-Ecosse. Ses adversaires mêmes lui reconnaissent ce mérite. Ce n'est pas un mince succès pour un homme chargé d'intérêts aussi considérables et nombreux que ceux confiés à son administration.

La partie du Rapport qui a trait aux canaux est particulièrement intéressante : on y trouve des détails sûrs et très complets sur nos canaux et les améliorations à faire.

Colombie Britannique—Rapport de l'hon. L. H. Langevin.—Habitants, territoire, nature du sol, climat, bois, forêts, mines de toute espèce, pêcheries, commerce, voies de communication, il y a des renseignements sur tout cela ; M. Langevin a bien utilisé son voyage de l'année dernière et il n'a négligé aucun soin, aucune source d'informations pour fournir au gouvernement et au pays les meilleures données qu'on puisse trouver sur la Colombie.

J. A. MOUSSEAU.

## LE TIMES ET LA GARANTIE.

Le grand journal des variétés politiques a publié, au commencement de mai, un article peu bénin sur la correspondance des Gouvernements Impérial et Canadien à propos de la ratification du Traité. Pas n'est besoin de dire que cet article doit donner un démenti formel à celui publié récemment sur la nomination de Lord Dufferin comme futur Gouverneur-Général de la Puissance. Alors, tout était couleur de rose, et l'Angleterre, en nous dotant de lord Dufferin, nous inondait de bienfaits et de bonheur ; elle nous donnait une preuve de premier ordre de son attachement pour nous. Lord Dufferin était pour nous un don des Dieux. L'Angleterre nous aimait à nous croquer.

Quantum mutatus ab illo !—Il faut lire cet article du *Jupiter Tonnant*. Il admet bien que le Canada a été quelque peu sacrifié en ce qui concerne les réclamations féderiennes. Du moins il fait semblant d'y croire. C'est afin de mieux faire passer sa conclusion. Il a des prétentions qui jurent de se trouver côte à côte.

Il veut bien que le Canada doive souffrir du Traité et mérite une compensation. Sans nous dire quelle indemnité l'Angleterre aurait dû nous donner, il paraît mépriser souverainement celle que nous avons sollicitée. La garantie est, suivant lui, un *bribe* offert à notre Parlement pour en obtenir la ratification du Traité de Washington.

La manière d'envisager la question des pêcheries est toute nouvelle : il conteste notre droit de propriété. La théorie du *Times* sur les *inshore fisheries*, c'est-à-dire dans les anses et baies formées par les mers, est extraordinaire et n'a même pas été, du moins sérieusement, invoquée par les Américains dans les dernières négociations. Ce droit serait tout relatif. Si nous pouvons protéger nos pêcheries et les exploiter seuls, fort bien ! dans ce cas, elles nous appartiennent. Si, au contraire, nous ne pouvons ni l'un ni l'autre ; c'est-à-dire si elles sont trop vastes et trop riches pour que nous puissions les garder et les utiliser seuls, les Américains, ou tout autre peuple, peuvent y venir braconner. Aussi, le *Times* regarde-t-il comme avantageux le règlement des pêcheries et son seul regret est que ce règlement ne soit pas éternel.

La fin de l'article mérite une reproduction textuelle. Il faut savoir à quoi s'en tenir sur ce journal aussi chan-